

Paris, le 15 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'État valide la constitutionnalité du « concours Talents » destiné à rendre la haute fonction publique plus accessible et plus diverse

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques se félicite de la décision du Conseil d'État rendue le 13 juillet refusant de transmettre au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité dont il était saisi et validant la constitutionnalité du nouveau concours « Talents du service public ».

L'Association pour l'égal accès aux emplois publics et la défense de la méritocratie républicaine (ADMR) a attaqué devant le Conseil d'État les textes réglementaires instituant le concours « Talents du service public », qui ouvre de nouvelles modalités d'accès à cinq écoles de service public (ENAP, ENSP, INET, EHESP et ENA). Ces concours externes spéciaux, destinés aux boursiers de l'enseignement supérieur ayant suivi un cycle de préparation exigeant au sein des classes Prépas Talents, ont été créés à titre expérimental, jusqu'au 31 décembre 2024, par l'ordonnance du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public. La première édition des concours Talents permettra à 35 étudiants boursiers de l'enseignement supérieur d'accéder aux métiers de la haute fonction publique.

Par cette décision, le Conseil d'État reconnaît pleinement la conformité du dispositif des « concours talents » au principe d'égal accès aux emplois publics énoncé à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ainsi qu'au principe d'égalité devant la loi garanti par l'article 1^{er} de la Constitution.

Cette décision de la plus haute juridiction administrative conforte ce dispositif majeur d'égalité des chances décidé par le Gouvernement, traduction de la volonté du Président de la République de rendre la haute fonction publique plus accessible et plus diverse.

La création des « concours talents » s'inscrit dans le cadre du plan « Talents du service public » porté par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, qui prévoit également la mise en place de « cordées du service public » pour accompagner des jeunes vers la fonction publique dès le collège

et le lycée, la création de 1 000 places supplémentaires dans les "Prépas Talents" et le doublement de la "Bourse Talents" qui passe à 4 000 euros pour venir en aide aux jeunes qui se préparent aux concours.

Contact presse Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques :
presse.mtfp@transformation.gouv.fr